



Rénovation et embellissement des berges de la rive gauche du Lac d'Allier et curage du plan d'eau

Concertation publique préalable
25 août au 25 septembre 2017



D.A. N° 2017.111 du 10/08/2017

ARRETE de M. le PRESIDENT

Déclarant l'ouverture de la concertation préalable relative au projet de rénovation et d'embellissement des berges de la rive gauche de l'Allier (entre le pont de l'Europe et la Boucle des Isles) et de curage du plan d'eau de Vichy

Domaines : 8. Domaines de compétences par thèmes
Sous-domaines : 8.8. Environnement

Le Président de Vichy Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L3611-3,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L103-2-3° et R103-1-2°,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L121-15 à L121-17,

Vu la délibération n°4A du Conseil Communautaire du 18 juin 2015 approuvant le projet d'agglomération,

Vu l'arrêté n°2017-110 du 9 août 2017 de M. le Président de Vichy Communauté,

Considérant qu'une concertation préalable est obligatoire et que conformément au 2° de l'article L103-3 du code de l'urbanisme, il appartient au Président de Vichy Communauté de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

ARRETE

Article 1 - Objectifs de la concertation

Les objectifs de cette concertation sont de :

- fournir une information claire sur le projet,
- permettre l'expression des avis sur ce projet,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Article 2 - Le périmètre du projet

Le périmètre du projet comprend :

- la rénovation des berges de l'Allier en rive gauche entre la boucle des Isles et le pont de l'Europe ;
- le curage du plan d'eau de Vichy.

.....



D.A. N° 2017.111 du 10/08/2017

Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture au public :

- à l'Hôtel d'agglomération, 9 place Charles de Gaulle, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la Mairie de Vichy, place de l'Hôtel de Ville 03200 Vichy, du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30,
- à la Mairie de Bellever-sur-Allier, 12 rue Adrien Cavy, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.vichy-communaute.fr

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- un dossier de présentation du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur l'adresse e-mail suivante : rivegaucheallier@vichy-communaute.fr

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la période de concertation.

Article 4 - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte pour une durée de 31 jours du 25 août 2017 au 25 septembre 2017 inclus.

Article 5 - Affichage

Durant toute la durée de la concertation, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage à l'hôtel d'agglomération, à la Mairie de Vichy et à la Mairie de Bellever-sur-Allier. Un avis sera inséré au plus tard à la date d'ouverture de la concertation dans 2 journaux locaux.

Article 6 - Réunion publique

Une réunion publique de concertation sera organisée au cours de cette période de concertation :

Le mercredi 6 septembre 2017 à 20h00 à la Tour des Juges - Centre omnisports de Vichy

.....



D.A. N° 2017.111 du 10/08/2017

Article 7 - Droits de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 8 - Copies

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Maire de Vichy,
- à Monsieur le Maire de Bellever-sur-Allier.

Article 9 - Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de Vichy Communauté est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département.

Article 10 - Effets

L'arrêté précité n°2017-110 du 9 août 2017 est abrogé.

Fait à Vichy, le 10 août 2017.

Le Président,

 Claude MALHURET

Rendu exécutoire :

Transmis en Sous-Préfecture le : 10 AOUT 2017

Publié le : 10 AOUT 2017

Affiché le : 10 AOUT 2017

Rénovation et embellissement des berges de la rive gauche du Lac d'Allier (depuis la Boucle des Isles jusqu'au pont de l'Europe) Curage du plan d'eau

Conformément aux objectifs annoncés dans le projet d'agglomération à l'horizon 2025, approuvé par le Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier le 15 juin 2015, plusieurs projets d'aménagement sont en cours d'étude, dont certains devraient se réaliser prochainement. C'est le cas du grand projet de réhabilitation de l'ensemble de la rive gauche du Lac d'Allier, dont le principe a été décidé par délibération du Bureau communautaire de Vichy Communauté du 1^{er} juin 2017 et dont le programme lui sera soumis lors de son assemblée délibérante du 28 septembre, une fois tiré le bilan de la concertation publique préalable.

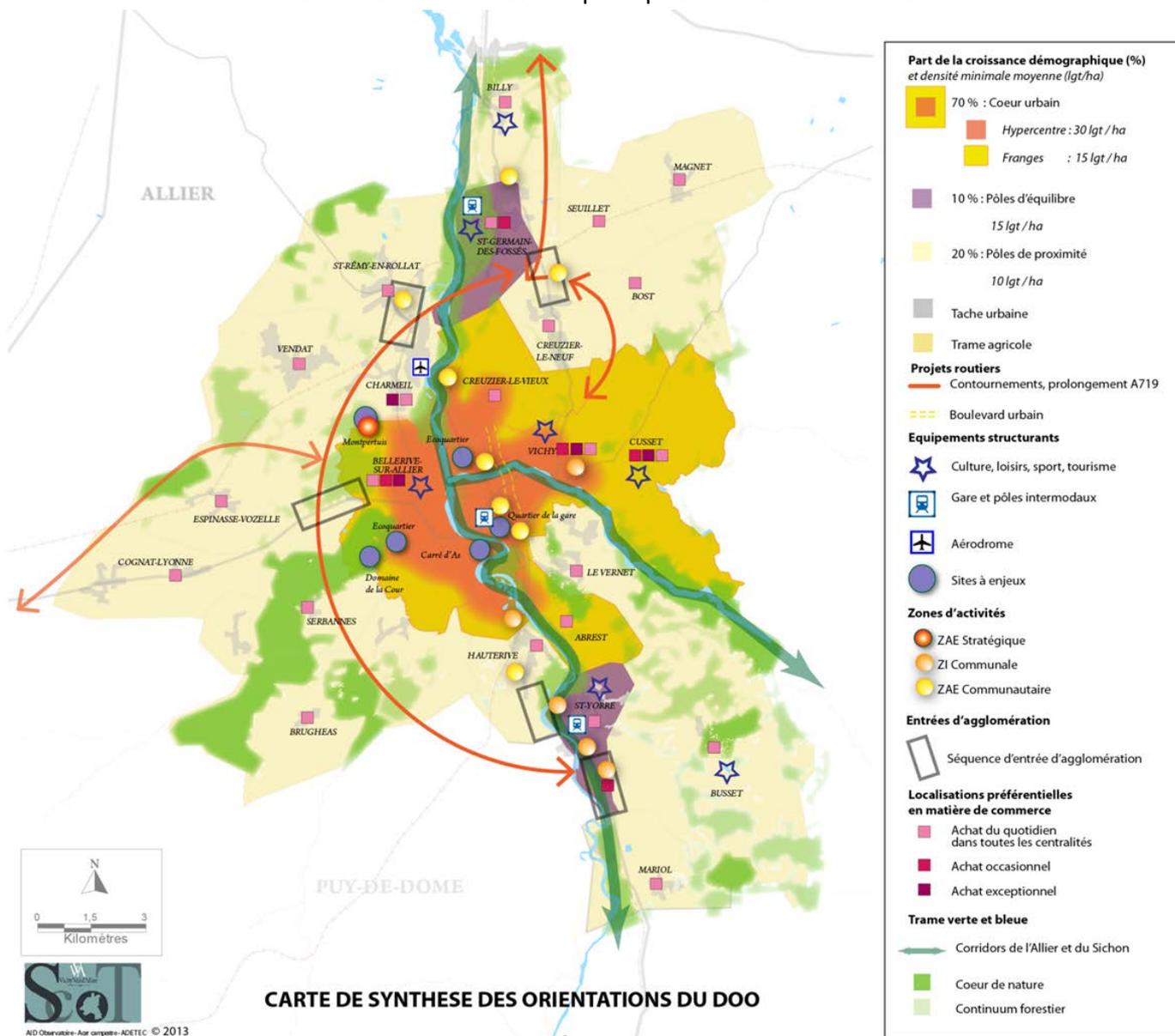
Par la suite une demande de permis d'aménagement sera déposée, s'agissant d'un projet portant sur le site du Lac d'Allier et de ses abords, inscrit à l'Inventaire des Sites au titre des paysages par arrêté ministériel du 5 octobre 1982.

En ce qui concerne la réalisation du projet, il s'agira de profiter de l'opération de curage de la retenue du plan d'eau nécessaire à son bon fonctionnement et prévue d'octobre 2018 à mars 2019, pour aménager sa berge de rive gauche en totalité, depuis la boucle des Isles jusqu'au barrage du Pont de l'Europe, et bénéficier ainsi de conditions de chantier plus favorables et plus économiques avec le plan d'eau baissé.

C'est pourquoi, l'ensemble de l'opération de travaux coordonnés, aménagement des berges et curage du plan d'eau, devra faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique assortie d'une étude d'impact, dont le dossier sera préalablement soumis à enquête publique.

Le présent dossier de concertation publique préalable présente les périmètres et les principes des aménagements projetés, après avoir resitué ce grand projet dans le contexte des politiques engagées pour le développement urbain de l'agglomération et la mise en valeur de l'axe Allier dans sa traversée des territoires, depuis l'échelle de l'ensemble métropolitain formé de Brioude à Vichy Communauté, jusqu'au niveau local des communes de Bellerive-sur-Allier et Vichy.

Le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) approuvé en 2013 par Vichy Val d'Allier est structuré autour des deux axes fluviaux principaux de l'Allier et du Sichon



Le projet d'agglomération approuvé en juin 2015 a donné lieu à l'engagement d'études de mise en valeur des abords des cours d'eau sur cinq secteurs complémentaires du site du Lac d'Allier

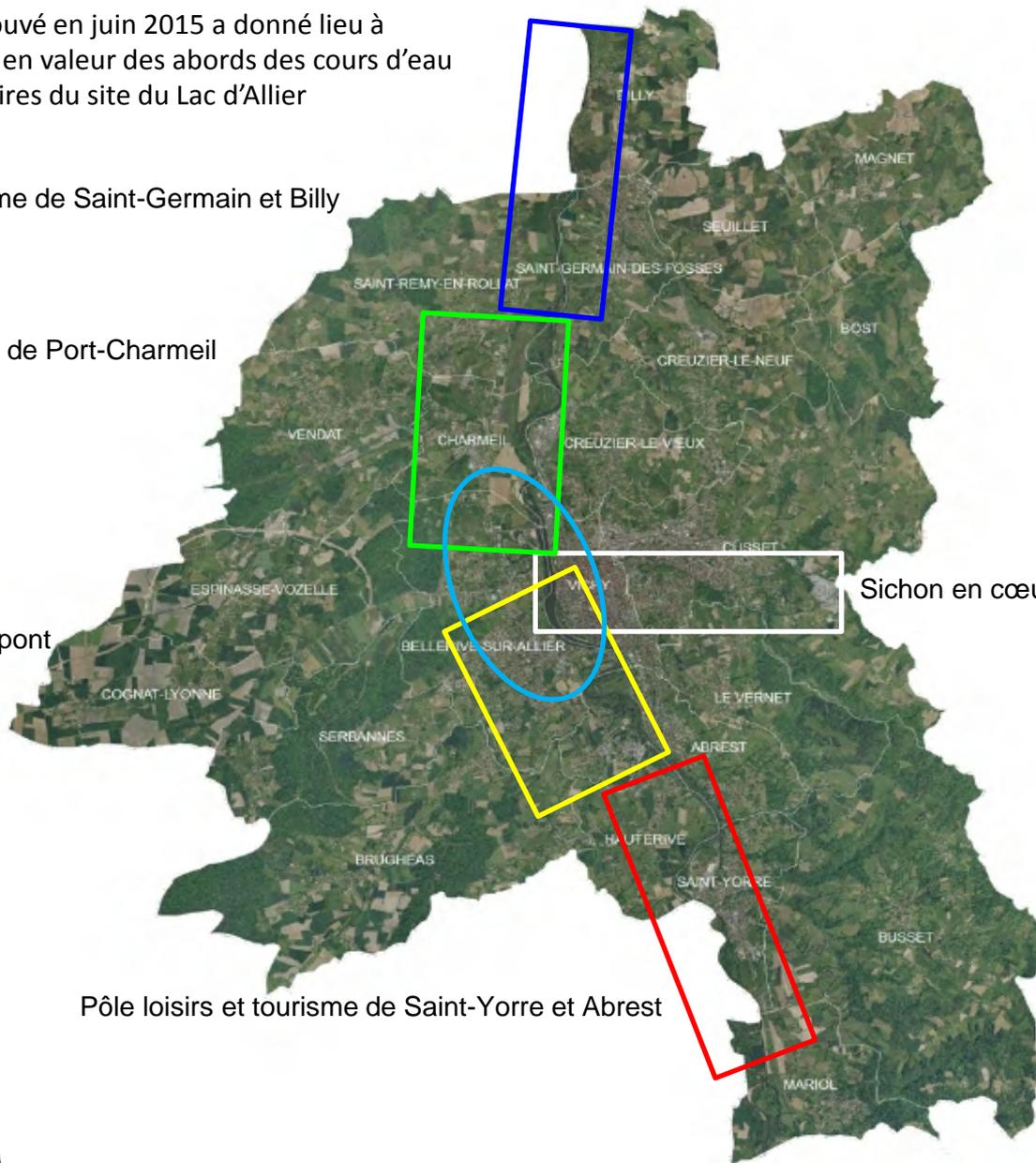
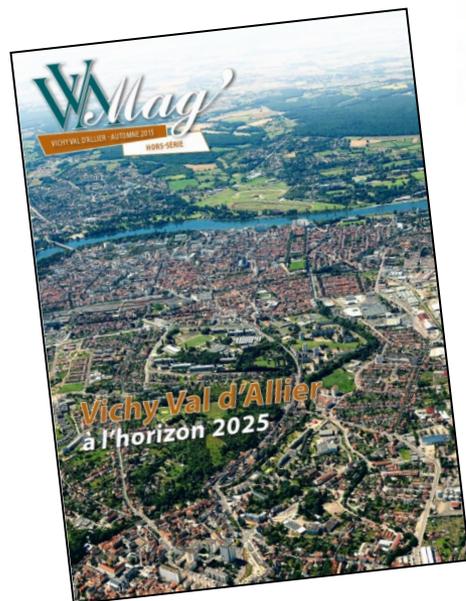
Base loisirs-tourisme de Saint-Germain et Billy

Parc naturel urbain de Port-Charmeil

Boucle des Isles et têtes de pont

Pôle loisirs et tourisme de Saint-Yorre et Abrest

Sichon en cœur urbain



Les projets d'aménagement résultant des cinq études répondront à plusieurs enjeux de proximité et de solidarité entre les communes, de développement du territoire communautaire et de contribution à la stratégie du pôle métropolitain :

1. ENJEUX DE PROXIMITE ET DE SOLIDARITE TERRITORIALE

-  > L'amélioration de l'organisation des déplacements
-  > La trame verte et bleue comme cadre de vie
-  > Le réseau des chemins de promenade pour irriguer le territoire
-  > La préservation et le développement des Jardins familiaux

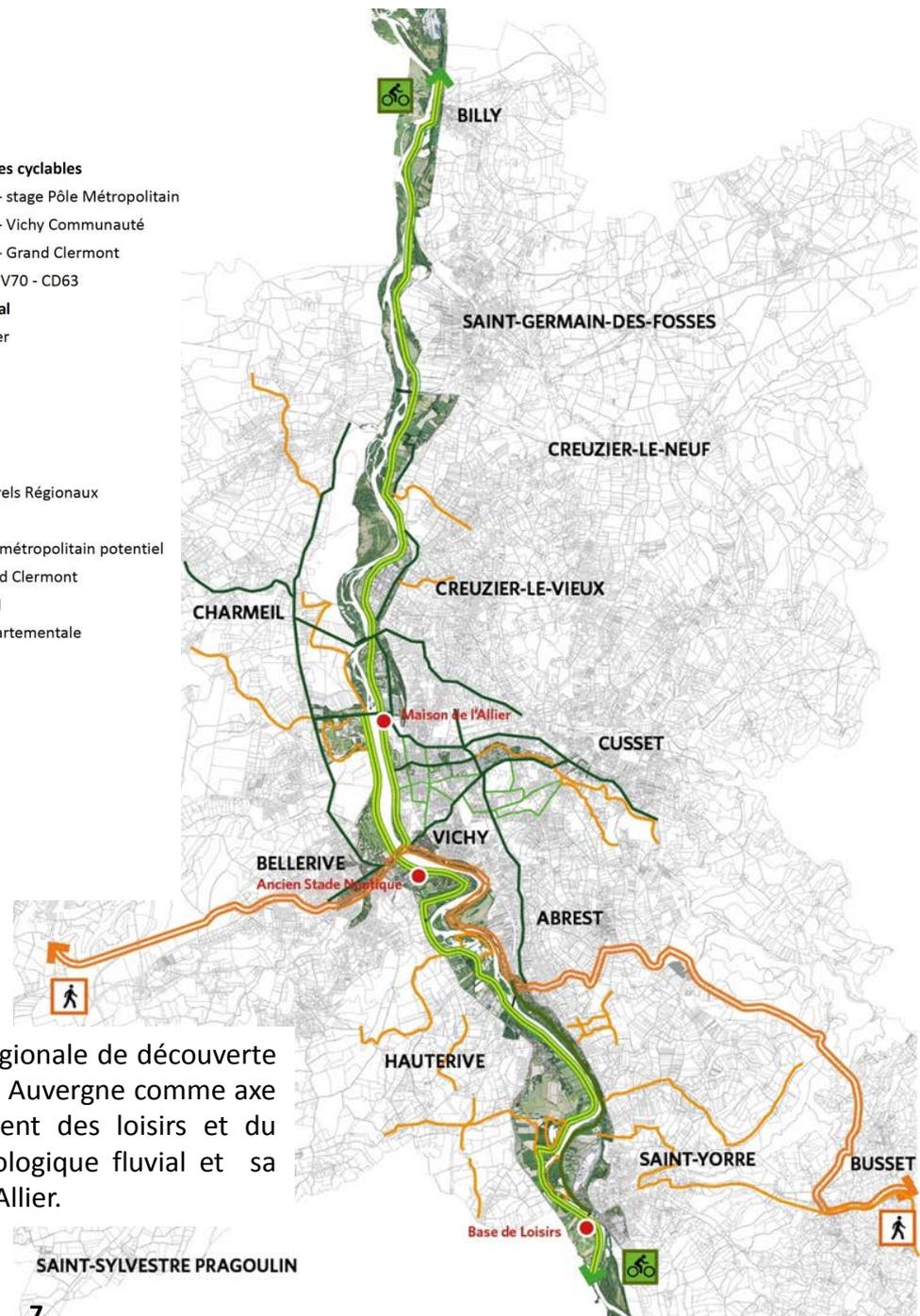
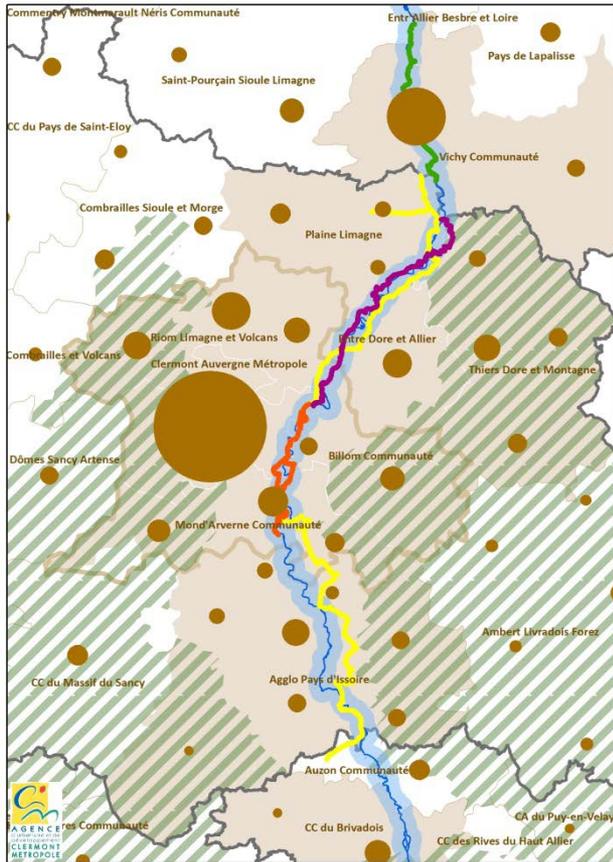
2. ENJEUX DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

-  > La réduction de la vulnérabilité aux Inondations
-  > Les actions transversales pour préserver l'environnement

3. ENJEUX STRATEGIQUES METROPOLITAINS

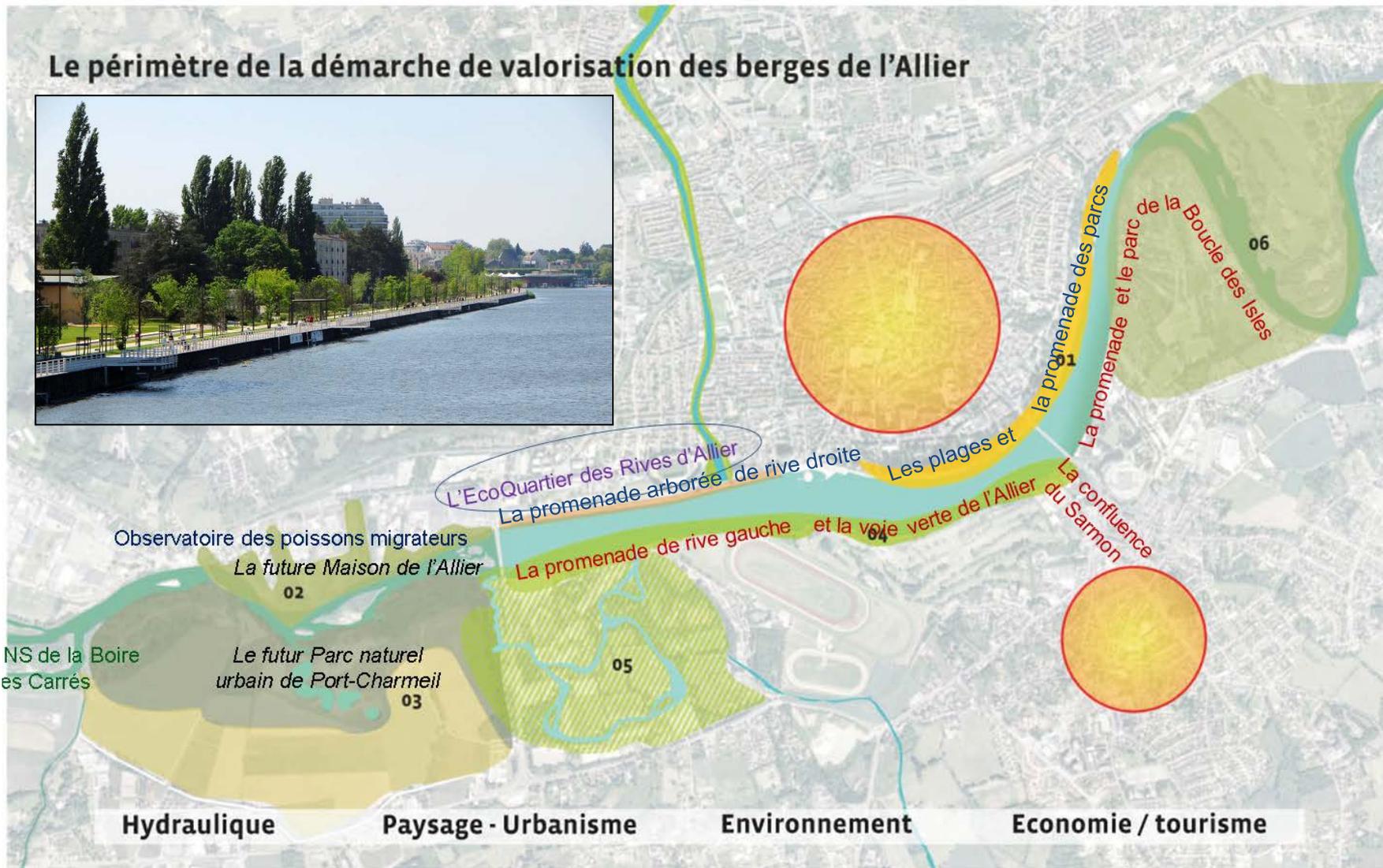
-  > La valorisation de l'axe Allier
-  > L'affirmation de l'identité de "métropole verte" comme atout de la stratégie économique
-  > Le renforcement de l'économie touristique





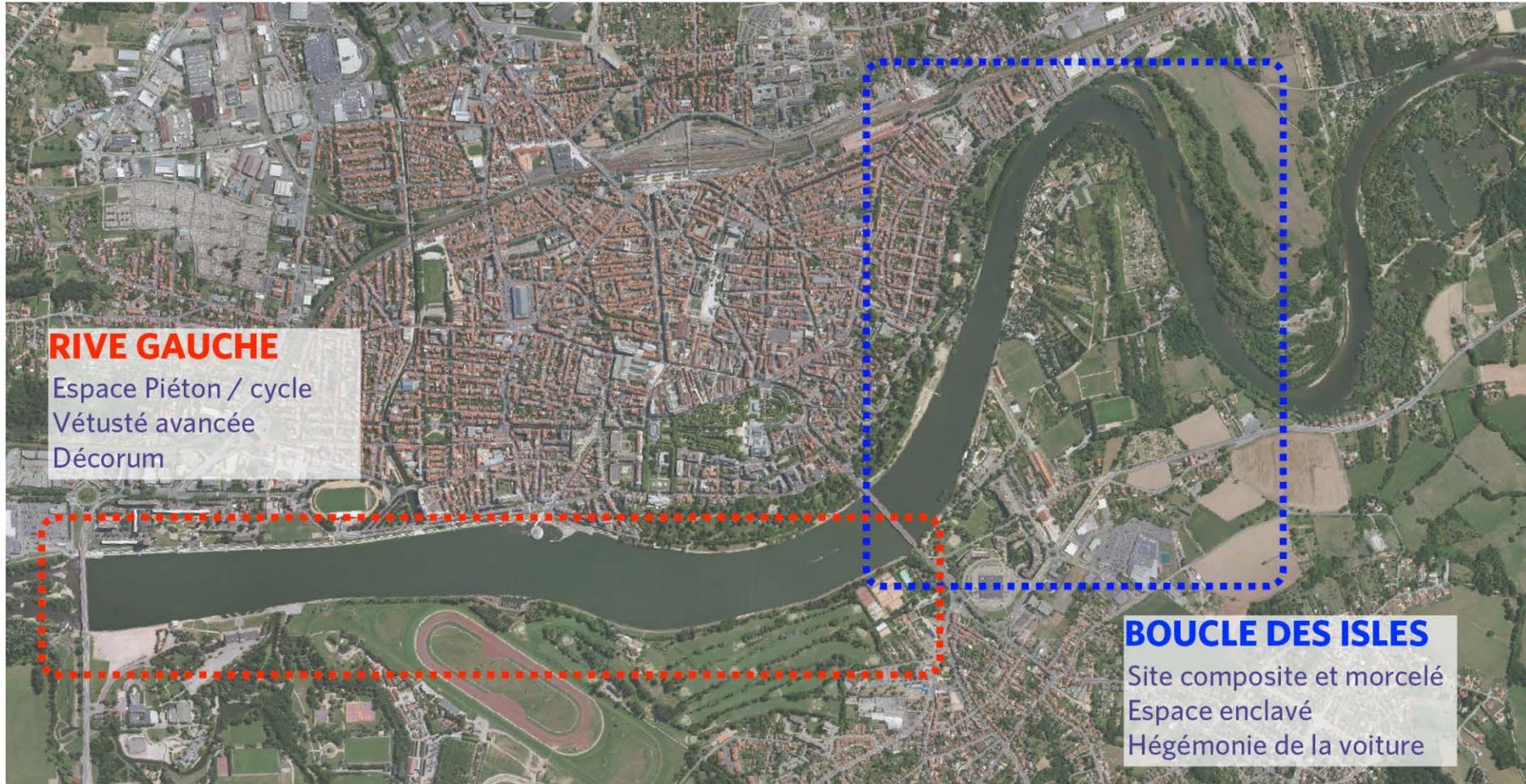
Des projets qui intègrent la création de la voie verte régionale de découverte de l'Allier, promue par le Syndicat mixte Clermont-Vichy Auvergne comme axe fédérateur de Brioude à Vichy, pour le développement des loisirs et du tourisme, en lien avec la restauration du corridor écologique fluvial et sa réappropriation respectueuse par les habitants du val d'Allier.

Plusieurs projets d'aménagement sont à l'étude en lien avec le site central du Lac d'Allier et dans la continuité de ceux déjà réalisés, tels que les nouvelles passes à poissons et observatoire des poissons migrateurs en 1995, l'esplanade de promenade de la rive droite en 2009, et les plages et promenades des parcs de rive droite en 2014.



LE SECTEUR D'ÉTUDE

Repérage



DIAGNOSTIC

Synthèse

Un territoire **mal connecté**, des continuités rompues
> ouvrir et relier

Des berges fragilisées et meurtries
> stabiliser et restaurer

Des fractures et une identité routières fortes
> apaiser et développer les modes doux

Une rivière anthropisée qui se stérilise
> renaturer le corridor biologique

Un site mité de pollutions
> mettre en oeuvre des actions correctives

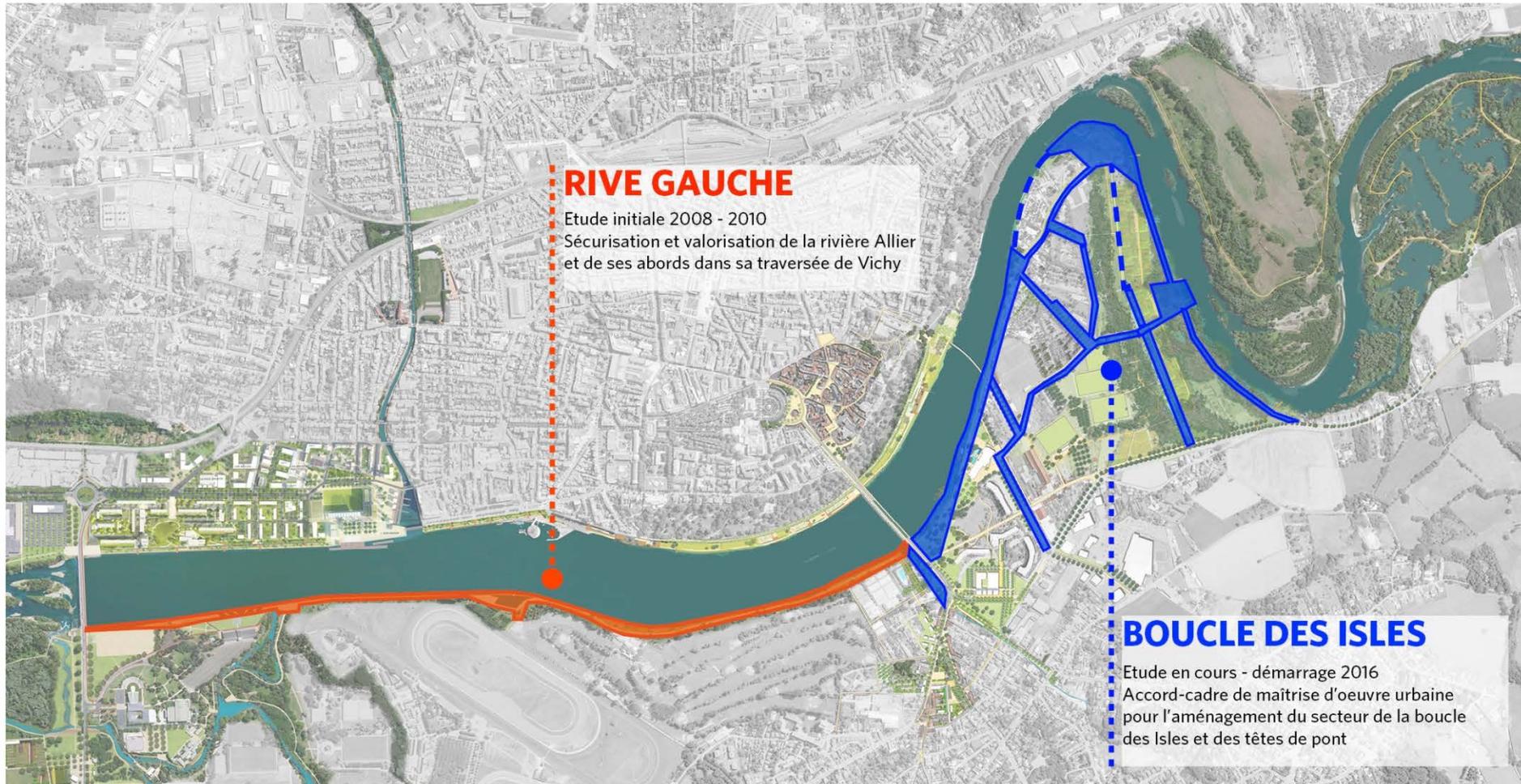
Des activités peu perceptibles
> composer et dynamiser

Un site vulnérable aux inondations
> mais une action sur l'aléa difficile

Un cadre suranné et abimé
> ré-aménager et dynamiser

SITES À PROJET

Des réflexions menées parallèlement...
...un projet unique



A l'instar de ce qui a déjà été réalisé en rive droite avec l'aménagement des plages coté Vichy, le grand projet d'aménagement de la rive gauche, côté Bellerive-sur-Allier, a pour objectif de développer les activités de loisirs et de tourisme, tout en contribuant à réduire l'empreinte urbaine sur l'environnement fluvial, et donc plus largement à renforcer l'attractivité de l'agglomération et la qualité de vie de son cœur urbain.

C'est ainsi que sur la boucle des Isles, la circulation automobile sera éloignée de la berge (sauf accès techniques et riverains), grâce à la création de parkings desservant par l'arrière les restaurants et les campings existants, pour permettre de transformer la berge aux profit des piétons et cyclistes par un aménagement paysager de qualité. Celui-ci inclura une renaturation de la rive en harmonie avec le milieu aquatique, à la place des actuelles structures dégradées et des plantes invasives qui l'altèrent.

Ce sera le cas aussi pour la confluence du ruisseau le Sarmon (entre l'avenue de Vichy et le sporting tennis), dont la mise en valeur constituera le premier acte de la création d'une coulée verte reliant le centre de Bellerive-sur-Allier au bord du plan d'eau.



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Boucle des Isles



- ▬▬▬▬▬▬ Piétonisation des berges
- ↔ Passage de la voie verte régionale
- ↔ Desserte intérieure en bouclage
- ★ Valorisation des activités en place

GUINGUETTES

Aujourd'hui...



GUINGUETTES

Demain... Convivialité et détente sur la rivière...



QUAI DECLOÎTRE

Aujourd'hui...



QUAI DECLOÎTRE

Demain... Promenade au fil de l'eau...



PARC D'ALLIER

Aujourd'hui...

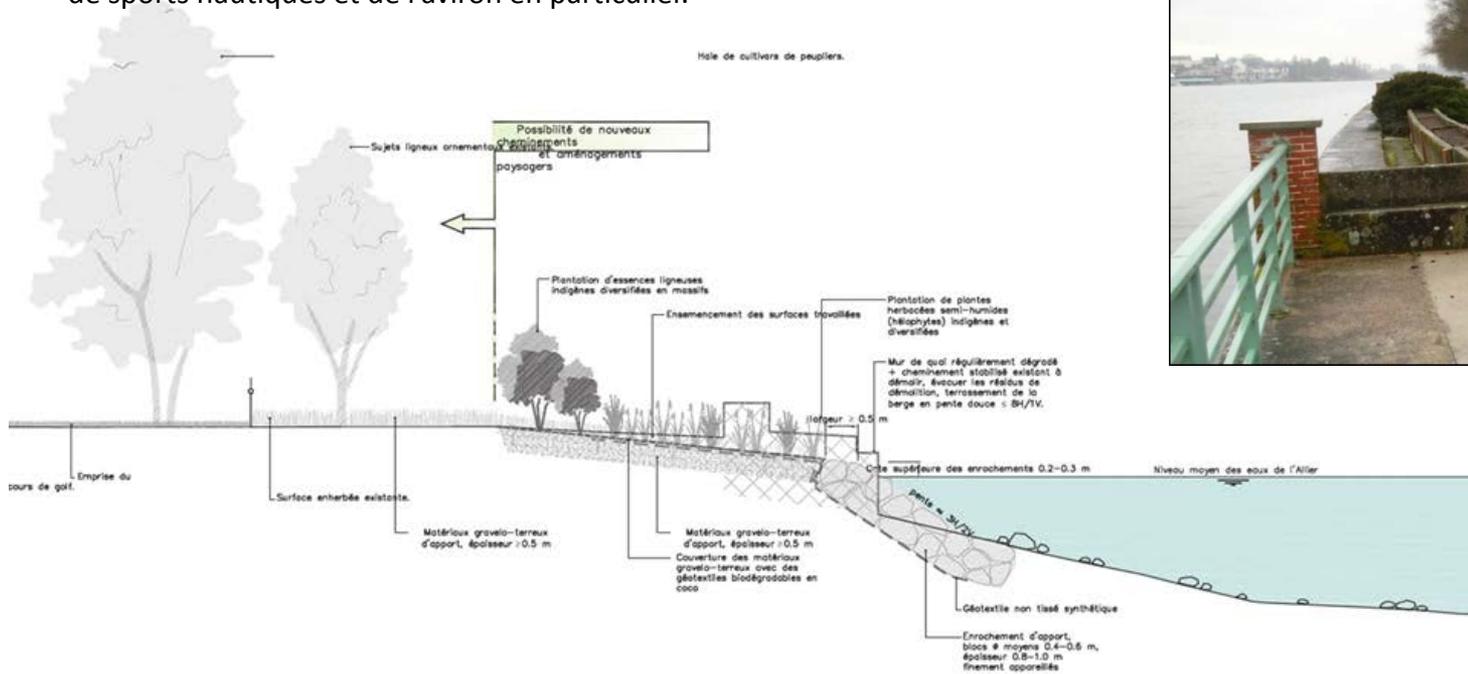


PARC D'ALLIER

Demain... Ouverture panoramique vers l'Allier...



La partie de la rive gauche entre le pont de Bellerive-sur-Allier (Pont Aristide Briand) et le Pont de l'Europe subira quant à elle une transformation radicale, qui verra le remplacement d'une grande partie de ses structures en béton, aujourd'hui sinistrées et menacées d'érosion, par une berge plus naturelle stabilisée au moyens de techniques de génie environnemental permettant, comme en rive droite, l'installation d'une végétation spécifique adaptée aux bords du cours d'eau (plantes héliophytes notamment). Cette création d'une frange de végétation rivulaire entre les grands parcs et la rivière contribuera à renforcer sa biodiversité, tout en amortissant les vagues du plan d'eau pour le confort des pratiquants de sports nautiques et de l'aviron en particulier.



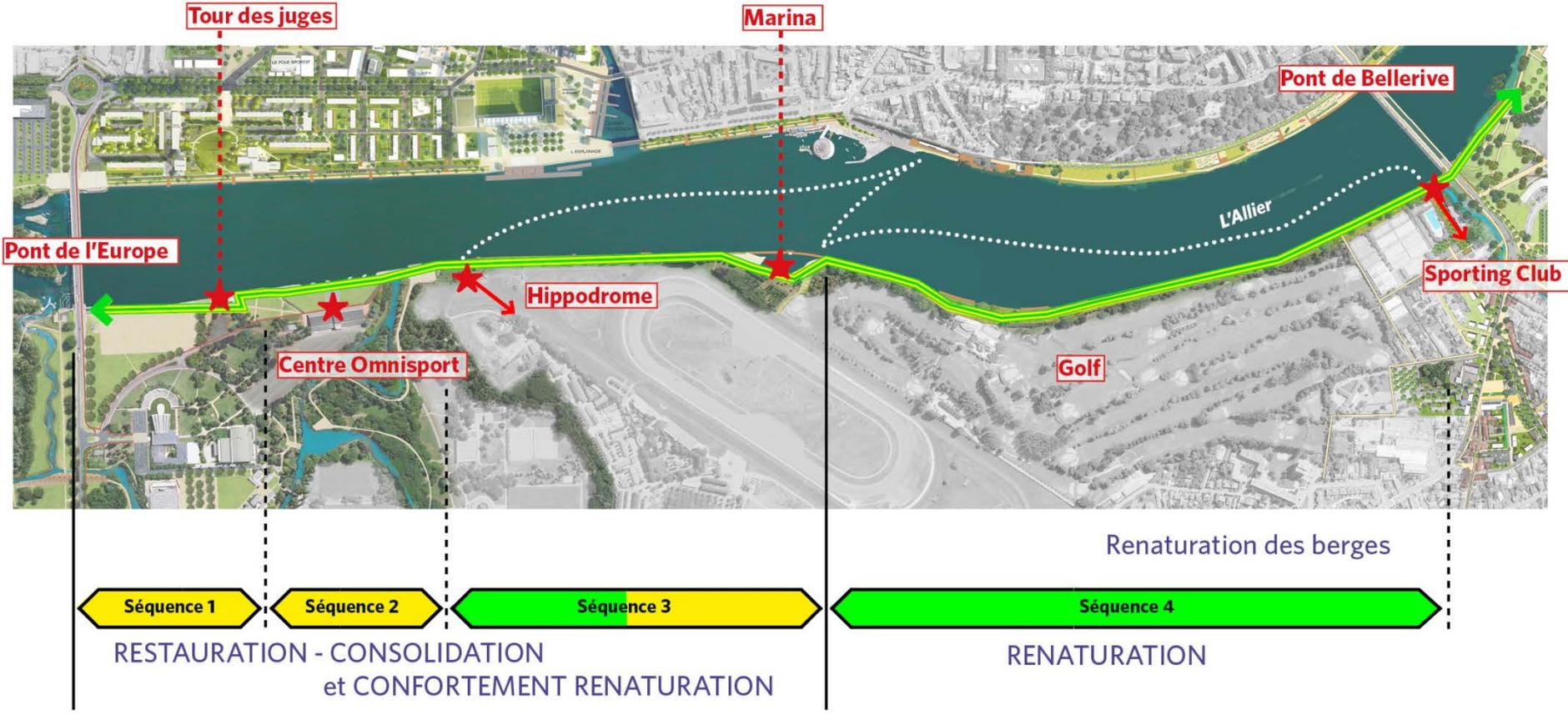
Cette rénovation du front d'Allier, qui résultera de cet aménagement de la berge au pied des grands parcs sportifs de la rive gauche (golf, hippodrome, parc omnisport), enrichira le paysage du site inscrit du Lac d'Allier, en même temps qu'elle contribuera à mettre en valeur le centre historique de la cité thermale.

Et la nouvelle grande promenade paysagée ainsi aménagée sur plus de 5 km le long de la rivière, de la Boucle des Isles au pont de l'Europe, concrétisera le lancement de la voie verte régionale de découverte de l'Allier qui traversera à terme l'ensemble du territoire de Vichy communauté sur 27 km, de Saint-Yorre et Mariol à Saint-Germain-des-Fossés et Billy, en même temps qu'elle renforcera l'attractivité du tour du plan d'eau pour le plaisir des promeneurs et des joggeurs.

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Rive gauche

-  Passage de la voie verte régionale
-  Ouverture des équipements vers l'Allier



RIVE GAUCHE

Demain...



RIVE GAUCHE

Demain... Vers le retour de la biodiversité...



L'opération de curage de la retenue, nécessaire pour la remise à niveau du plan d'eau, est programmée sur une période d'abaissement du barrage de six mois, d'octobre 2018 à mars 2019, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires. Elle a été précédée par la réalisation sur une année entière d'un important programme de recherche, confié à la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université d'Auvergne, pour mieux connaître les interactions entre le plan d'eau et la rivière et pour définir un mode de gestion plus durable du barrage et de sa retenue.

C'est à la suite de cette expertise scientifique pluridisciplinaire qu'il a été décidé d'équiper le site du Lac d'Allier de quatre stations automatiques de mesure, permettant d'évaluer en continu la qualité des eaux entrant et sortant du plan d'eau, et de deux préleveurs automatiques destinés à compléter régulièrement les données obtenues par des analyses plus ciblées. Cet équipement, qui devrait permettre dans l'avenir de gérer plus finement les mouvements des vannes du barrage, sera très utile lors des travaux de curage et de rénovation de la rive gauche pour en limiter les impacts sur la rivière.

En parallèle, la Ville de Vichy poursuit la rénovation du pont-barrage avec un programme de remplacement des 6 vannes-clapets qu'il reste à changer, la mise à neuf de tous les organes de manœuvre (qui permettent d'abaisser et de relever les clapets de la retenue) et la rénovation du génie civil. Si la vidange du plan d'eau n'est pas nécessaire pour procéder au changement des vannes, le vidage prévu entre l'automne 2018 et le printemps 2019 facilitera ces travaux, dont le programme prévoit le remplacement de deux vannes par an.



Ces projets et travaux s'inscrivent dans une vaste démarche engagée par la Ville de Vichy, puis par sa Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, devenue Vichy Communauté, et aujourd'hui par Bellerive-sur-Allier, pour mettre en valeur l'axe fluvial sur les plans environnemental et paysager, ainsi que pour développer la qualité de vie des habitants et l'attractivité touristique.

Cette démarche exemplaire va se développer ensuite de part et d'autre du site central du Lac d'Allier, en amont jusqu'à Saint-Yorre et Mariol et en aval jusqu'à St-Germain des Fossés et Billy, ainsi que tout au long du Sichon dans sa traversée de Cusset jusqu'au pied de la Montagne Bourbonnaise.

Parallèlement à cette mise en valeur des territoires traversés par les deux cours d'eau principaux de l'agglomération, c'est l'ensemble des communes de Vichy communauté qui pourront bientôt bénéficier d'une politique de restauration des cours d'eau les traversant, dans le cadre du Contrat territorial « milieux aquatiques » en cours d'élaboration et consacré aux affluents de l'Allier.





La maîtrise d'œuvre des aménagements a été confiée à l'équipe pluridisciplinaire conduite par l'agence d'urbanisme et de paysage Axe Saône, qui a déjà réalisé les aménagement de la rive droite, associée à plusieurs bureaux d'étude spécialisés dans différents domaines : hydraulique fluviale, environnement, déplacements et mobilités, loisirs et économie touristique, commerce.

Placée sous la maîtrise d'ouvrage de Vichy communauté, L'étude est financé dans le cadre du Contrat territorial Val d'Allier alluvial, avec l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Allier, de l'Europe, de l'Etat et de l'Etablissement Public Loire.

Elle est suivie par un Comité de pilotage formé de représentants élus et techniques de Vichy communauté, de Bellerive-sur-Allier et de Vichy, de représentants des organismes financeurs et des services de l'Etat concernés, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des risques d'inondation.

